



DÉCISION
Concernant l'octroi d'un mandat spécial à
Monsieur Philippe JANICOT

N°3008

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L335-2, L335-3, L335-4 et L335-5 ;
Vu la délibération n°15 du conseil communautaire du 17 juin 2024 relative à la délégation du conseil communautaire au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus communautaires ;
Vu le décret n°2006-765 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat ;
CONSIDÉRANT que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les fonctions de Président, Vice-Présidents et conseillers communautaires donnent droit au remboursement des frais qui sont la conséquence des mandats spéciaux ;
CONSIDÉRANT que le déplacement de Monsieur Philippe JANICOT à BERNES (31) nécessite l'octroi d'un mandat spécial, dans les conditions définies par la délibération suscitée.

DÉCIDE

Article 1 : De conférer le caractère de mandat spécial au déplacement de Monsieur Philippe JANICOT au « Carrefour des gares locales de l'eau » au Parc des Expositions - La Nave Clauxen BRUZE (31) du 13 au 15 janvier 2025.

Article 2 : D'autoriser, à l'été concerné, le remboursement des frais réellement occasionnés pour l'exercice du mandat spécial sur présentation de l'intégralité des justificatifs de dépenses exposés.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable (SGC) Limoges et Amonts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 16/01/2025
Philippe JANICOT
Président de Limoges Métropole
Communauté urbaine

Publié le jeudi 16 janvier 2025
Accusé de réception en préfecture
du département de la Haute-Vienne en
Mars au Préfecture le 16/01/2025

DÉCISION

Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Philippe JANICOT

1 DOCUMENT - Publié le 16 Janvier 2025



26188.pdf
(.pdf, 298,7 Ko)



TÉLÉCHARGER